

Éditorial



Catherine LEMAY BÉLISLE

Catherine Lemay Bélisle est éco-conseillère diplômée et détient une maîtrise en ressources renouvelables. Depuis plus de cinq ans, elle enseigne à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) dans les domaines de l'évaluation des impacts environnementaux et de l'événementiel éco-responsable. Elle y travaille également comme professionnelle de recherche dans différents projets de recherche-action en développement durable et est agente de liaison pour le Centre interdisciplinaire de recherche en opérationnalisation du développement durable (CIRODD) et pour le Réseau éco-conseil international (RÉCI).



Olivier RIFFON

Olivier Riffon est professeur en éco-conseil à l'Université du Québec à Chicoutimi. Ph. D. en développement régional, sa recherche porte sur les outils et des démarches de mise en œuvre du développement durable, ainsi que sur les collaborations transdisciplinaires pour la transition sociale et écologique. Il est membre du Centre interdisciplinaire de recherche sur l'opérationnalisation du développement durable (CIRODD), et du Centre intersectoriel de recherche en santé durable de l'UQAC.

Les concepts qui traduisent l'idée de l'application du développement durable au niveau territorial sont nombreux : collectivité durable, quartier durable, ville durable, urbanisme durable, aménagement durable du territoire. Les collectivités jouent effectivement un rôle clé dans l'appropriation et l'application du développement durable. Elles construisent, exploitent, entretiennent des infrastructures, et contribuent de diverses manières aux activités économiques, sociales et environnementales du milieu. Les collectivités se donnent des orientations et planifient l'aménagement du territoire. Elles ont la capacité de mobiliser les élus, les entreprises, les associations, les institutions et les citoyens pour une prise en compte de leur responsabilité sociale et environnementale.

Le rapprochement entre les concepts de développement durable et de développement local s'est toutefois fait de manière progressive. Au niveau international, les réflexions et les travaux sur le développement durable se sont d'abord intéressés à des problématiques globales et ont négligé la question des collectivités jusque dans les années 1990. Le rapport Brundtland (1987) évoquait bien certaines problématiques des villes, notamment au niveau des transports et de l'énergie, mais il a fallu attendre le Sommet de la Terre de Rio en 1992 pour que la question des collectivités territoriales soit réellement mise à l'agenda international du développement durable. L'Agenda 21 proposait alors, parce qu'elles constituent le palier de gouvernance le plus proche des gens, que les collectivités jouent un rôle dans l'éducation et la mobilisation du public pour la promotion du développement durable.

La création de l'ICLEI (*International Council for Local Environmental Initiative*) est venue aider les collectivités à s'engager dans la mise en place d'agendas 21 locaux. La première Conférence des Villes Européennes pour le Développement durable (1994) allait mener à l'adoption de la Charte d'Aalborg, faisant la promotion de nouvelles responsabilités des acteurs locaux et incitant à l'élaboration de stratégies pour la mise en œuvre locale du développement durable. Dès lors s'impose la double idée selon laquelle le développement durable est une approche pertinente pour orienter le devenir des collectivités territoriales, mais également qu'une approche territoriale est nécessaire pour atteindre les objectifs internationaux du développement durable.

Pourquoi le développement durable a besoin des collectivités territoriales ?

L'échelle locale est celle où l'application du développement durable prend le plus de sens, tout simplement parce que c'est sur le territoire que les individus vivent, évoluent, et satisfont leurs besoins. Quatre raisons spécifiques justifient que l'on s'intéresse aux collectivités locales lorsqu'il est question de mettre en œuvre le développement durable. La première est que c'est à l'échelle

Catherine1_Lemay-Belisle@uqac.ca
olivier_Riffon@uqac.ca

des villes que se retrouve la plus grande proportion de la population. La production mondiale de biens, la consommation de ceux-ci et la génération de déchets y sont donc concentrées.

En second lieu, chaque territoire est différent. Chacun se définit par ses dimensions identitaires, culturelles, matérielles et institutionnelles¹, et la manière dont se manifestent les enjeux du développement durable sur un territoire dépend donc de ses caractéristiques et de son contexte historique et géopolitique, notamment. En effet, les traits géographiques, les variables sociodémographiques, les activités économiques, l'état des ressources naturelles, l'histoire du territoire et les répercussions qu'elle a eues sur les systèmes politiques et culturels actuels vont conduire à une déclinaison particulière des enjeux de durabilité².

En troisième lieu, les collectivités locales disposent d'une capacité d'action importante. Parce que les administrations locales ont juridiction sur plusieurs aspects de la vie quotidienne, elles sont susceptibles d'infléchir certaines tendances et d'y porter remède³.

Enfin, l'analyse territoriale des défis que porte le développement durable permet d'assurer une certaine forme d'équité, voire de solidarité territoriale dans la réponse apportée à des enjeux spécifiques⁴. À cet effet, Ignacy Sachs soulignait d'ailleurs, dès 1993, l'importance de la dimension spatiale du développement durable qu'il définissait par un meilleur équilibre villes-campagnes et une meilleure répartition spatiale des établissements humains et des activités économiques⁵.

Pourquoi les collectivités territoriales ont besoin du développement durable ?

La question du développement durable dans les collectivités locales est étroitement associée à l'aménagement du territoire, à la participation de la collectivité et à l'élaboration des politiques publiques. Pour les collectivités, la notion de développement durable constitue un cadre novateur pour les activités de planification territoriale⁶, proposant une vision à large échelle d'un développement multidimensionnel et intersectoriel des collectivités.

De plus, les démarches de développement durable interpellent et impliquent l'ensemble de la collectivité sur le territoire, et parfois même des acteurs à l'extérieur de celui-ci. Le développement durable offre alors l'occasion d'initier et d'encourager la participation active des populations aux décisions et à la gouvernance locale, afin de mener des actions concertées, notamment sur des projets d'aménagement ou des politiques publiques.

À l'échelle d'une collectivité territoriale, le développement durable peut ainsi agir comme levier de transformation des politiques publiques, impliquant toutefois un important effort d'harmonisation entre les différents services, paliers d'action et acteurs territoriaux. Le développement durable a ainsi le potentiel de devenir un projet politique de changement sociétal⁷, caractérisé entre autres par le renouvellement du mode de gouvernance, la recherche de solutions alternatives et l'introduction de critères écologiques, économiques, sociaux et culturels dans la prise de décision⁸.

1. Laganier, R., Villalba, B., & Zuindeau, B. (2002). Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire. *Développement durable et territoires*, Dossier 1 : Approches territoriales du Développement Durable.
2. Hamdouch, A., & Zuindeau, B. (2010). Introduction. Diversité territoriale et dynamiques socio-institutionnelles du développement durable : une mise en perspective. *Géographie, économie, société*, 12(2010/3), 243-259.
3. Clarke, A. (2010). *Implementing Regional Sustainable Development Strategies: Exploring Structure and Outcomes in Cross-Sector Collaborations*. McGill University, Montréal.
4. Jean, B. (2008). Le développement territorial : une discipline scientifique émergente. In G. Massicotte (Ed.), *Sciences du territoire, perspectives québécoises* (pp. 283-313) : Presses de l'Université du Québec.
5. Sachs, I. (1993). *L'écodéveloppement* : Syros.

6. Bacqué, M.-H., & Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines : Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S.R. Arnstein. *Participations*, 1(2011/1), 36-66.
7. Brodach, A., & Goffi, M. (2005). La politique de la ville : une trajectoire de développement urbain durable ? *Développement durable et territoires [En ligne]*, Dossier 4 : La ville et l'enjeu du Développement Durable.
8. Gagnon, C. (2008). Le développement durable : un nouveau paradigme scientifique ? In G. Massicotte (Ed.), *Sciences du territoire, perspectives québécoises* (pp. 335-368) : Presses de l'Université du Québec.

Pourquoi avoir consacré un numéro entier de LEF à ce thème ?

Ce numéro sur l'application locale des ODD trouve toute sa pertinence parce que les concepts de villes durables, de collectivités durables et d'aménagement durable des territoires restent difficiles à circonscrire. Nous souhaitons que les articles qui le composent puissent apporter un éclairage supplémentaire aux décideurs et aux praticiens.

Ce numéro est divisé en trois sections. Dans un premier temps, nous reviendrons sur l'importance de la contribution des collectivités à l'atteinte des ODD, en rappelant les principes des Objectifs de développement durable, pour bien apprécier les possibilités et les défis de leur mise en œuvre à leur échelle. Dans un deuxième temps, nous présenterons quelques notions qui touchent la gouvernance du développement durable à l'échelle locale, en présentant différents outils qu'il est possible de mobiliser pour faciliter la mise en œuvre d'une telle démarche : politiques publiques, processus participatifs, énoncés de vision, formations, outils d'analyses et indicateurs.

Enfin, dans un troisième temps, nous traiterons de quelques enjeux des collectivités territoriales. Cette dernière section aborde ces enjeux par la recherche des meilleures pratiques, dont les résultats obtenus peuvent être dupliqués

ou adaptés aux réalités francophones. Ces bonnes pratiques peuvent s'articuler autour de thèmes concrets, tels que les Bâtiments durables (ODD 11), la Mobilité durable et les transports actifs et alternatifs (ODD11), le développement économique local (ODD8), la biodiversité urbaine (ODD15), l'énergie (ODD7), la santé (ODD3), l'accès à l'eau et l'assainissement (ODD6) et la gestion des matières résiduelles (ODD12). Des exemples de cas, un poème et des infographies viendront compléter cette édition.

À l'échelle locale, les enjeux du développement durable sont souvent plus faciles à identifier, les responsabilités plus faciles à cerner, les dynamiques d'acteurs plus faciles à comprendre et à intégrer. Et donc, les actions pertinentes sont plus faciles à prioriser, à mettre en œuvre et à opérer. Mais malgré cela, le déploiement de l'ambitieux programme des ODD à l'horizon 2030 ne sera pas simple pour autant. Les écueils sont nombreux : manque de ressources et d'expertise, difficile mobilisation des acteurs, partage des pouvoirs et de la fiscalité, etc. Souhaitons que ce recueil de textes puisse faciliter la tâche des nombreux acteurs impliqués dans la mise en œuvre, combien nécessaire, des ODD dans les collectivités territoriales. 🌱



Plus de 250 ambassadeurs de la résilience, de six formations nationales de l'éco-conseil, réunis pour les 30 ans de la formation d'IEC Namur, Belgique, 2019.

Crédit photo : R.ÉCI (Réseau éco-conseil international)